



Suite à arrêt de t - impossibilité de reprendre mon poste préjudi

Par **fablanlau**, le **05/09/2008** à **10:16**

je complète mon message envoyé ce matin pour vous demander si en cas "d'inaptitude morale" par le médecin du travail, puis je prétendre aux ASSEDIC ? je vis seule et n'ai donc qu'un revenu qui n'est pas à la hauteur de mon ancienneté.

Je vous remercie de votre aide, car j'ai l'impression de "piétiner" et "broye du noir" tte la journée ..Merci de me conseiller et de m'apporter tt ce que vs pouvez savoir sur un cas tel que le mien